

FICHE ACTION N°4

Révéler le potentiel touristique du territoire par des actions innovantes et la création d'une véritable « filière tourisme »*19.2- Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux**Date d'effet : Mars 2018***AXE 1 : Innover pour créer les conditions favorables au développement de l'emploi, en s'appuyant sur les ressources et les potentialités du territoire****B/ Soutenir le développement et la création de filières valorisant les ressources locales****Type et description des opérations**

Le Pays du Bocage reste un territoire éloigné des sites touristiques majeurs bas-normands (littoral, plages du Débarquement, Mont Saint Michel, etc.). Cependant, il jouit d'un patrimoine naturel riche, dominé par le bocage et parsemé de forêts, de zones humides et de nombreux espaces naturels remarquables qui représentent un potentiel non négligeable pour les activités de pleine nature (randonnée pédestre, cycliste, équestre, etc.). Le patrimoine bâti est lui aussi important avec près d'un site ou monument classé ou inscrit sur chacune des communes du territoire. Le Pays du Bocage possède un pôle touristique majeur, Bagnoles de l'Orne, qui concentre 42% de l'offre d'hébergement, ainsi que la cité médiévale de Domfront, au potentiel important.

Le territoire est bien équipé en Offices du Tourisme et en Syndicats d'Initiatives. Le tourisme est un axe de diversification de l'économie locale. C'est également un vecteur de valorisation des ressources locales.

Le Pays du Bocage dispose donc d'un potentiel touristique certain qu'il s'agit de valoriser, pour préserver le patrimoine existant, d'une part, et renforcer l'attractivité du territoire d'autre part. La réalisation de ces objectifs passe par le soutien à des actions innovantes et la structuration d'une véritable filière touristique. Le tourisme représente en outre un gisement d'emplois à ne pas négliger et une source de revenus complémentaires pour les acteurs locaux.

Le tourisme est enfin un secteur où l'innovation est nécessaire. Que ce soit d'un point de vue partenarial, via la mise en réseau des acteurs pour proposer des produits touristiques complets, ou bien par le développement de nouvelles activités de découverte ou de nouvelles formes d'hébergement, les acteurs locaux peuvent être à l'initiative d'opérations novatrices porteuses de plus-value pour le territoire.

Il s'agit ici de valoriser les atouts existants et de structurer une offre de qualité autour de ceux-ci. Ainsi, le GAL du Pays du Bocage souhaite développer une stratégie touristique territorialisée autour des actions suivantes :

- Accompagner, soutenir et moderniser le site de Bagnoles de l'Orne et assurer son rayonnement
- Développer et valoriser la cité médiévale de Domfront, notamment en investissant dans l'hébergement touristique, le développement de l'activité vélo,...
- Accompagner les études visant à la définition de stratégies touristiques territoriales ou locales cohérentes entre elles,
- Développer la randonnée, notamment à vélo, à cheval et pédestre et relier ces différentes formes de randonnée, dans une logique de parcours de découverte,
- Promouvoir et encourager la création d'hébergements touristiques insolites et/ou innovants,
- Soutenir la montée en gamme des hébergements et promouvoir la qualité d'accueil (à travers des outils numériques par exemple),

- Structurer l'offre touristique au sein de produits commercialisables, structurer la filière autour d'une marque « Bocage », par exemple,
- Développer l'animation et la promotion autour de la filière touristique

Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention

Lien avec d'autres réglementations

Articulation avec le PDR FEADER :

- *Les projets éligibles au volet régional du FEADER mais non sélectionnés au niveau régional, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont retenus.*
- *Le volet régional du FEADER (dispositif 6.4.1) soutient les investissements en faveur de la filière équine dans un objectif de développement d'une filière économique. Les projets portant davantage sur la randonnée équestre pourront être financés dans le cadre de LEADER.*

Articulation avec le PO FEDER-FSE :

- *Les projets éligibles au volet régional du FEDER mais non sélectionnés au niveau régional, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont retenus.*
- *L'OS6 du PO FEDER-FSE finance les projets liés aux services numériques prenant en compte l'intérêt régional. Les projets d'acquisition d'équipements TIC, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local, pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont sélectionnés.*
- *Néanmoins, les projets éligibles au titre de l'ITI FEDER portés par la CA du Pays de Flers seront financés dans ce cadre*

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable

Bénéficiaires

Communes, EPCI et autres Etablissements publics
Associations
Micro et petites entreprises au sens communautaire
GIP, Syndicats mixtes

Dépenses éligibles (coûts admissibles)

Pour tous types d'opérations et tous porteurs de projets :

❖ Dépenses matérielles

- Travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et de modernisation
- Travaux d'aménagement d'espaces extérieurs
- Acquisition, livraison et installation de mobilier
- Acquisition, livraison et installation d'équipements matériels (matériel technique, informatique, ludique, bureautique, équipement domotique)

Les acquisitions foncières et immobilières sont inéligibles, ainsi que les travaux effectués en régie.

❖ Dépenses immatérielles

- Etudes (stratégique, de besoin, de faisabilité, de programmation)
- Acquisition et installation de logiciels et d'applications numériques
- Communication (signalétique, supports, site internet, applications numériques)

Sont éligibles pour les porteurs de projets publics et les associations uniquement, les dépenses suivantes :

- Frais de personnel directement liés à l'opération (salaires et charges)

Conditions d'admissibilité

Sans objet

Éléments concernant la sélection des opérations

Les critères de sélection des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action, sa transférabilité et son exemplarité
- L'impact sur la création d'emplois ou d'activités
- La valorisation des ressources locales
- Le rayonnement géographique

Montants et taux d'aides applicables

Pour les maîtres d'ouvrage privés :

Taux maximum d'aide publique : 80%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Plafond de subvention LEADER : 50 000 €

Pour les maîtres d'ouvrage publics :

Taux maximum d'aides publiques : 100%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Plafond de subvention LEADER : 50 000 €

Informations spécifiques sur la fiche-action

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de stratégies touristiques locales élaborées : 2
- Nombre de projets soutenus : 8
- Nombre de places d'hébergement de qualité créées : 12
- Volume d'investissements : 510 000 €

Les indicateurs seront approfondis dans le cadre du travail mené avec le Réseau Rural Régional et en lien avec l'évaluation de la stratégie du GAL